

-REUNION DU BUREAU DU 29 JANVIER 2009 COMPTE-RENDU

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 29 janvier 2009 à 17h30 heures au château de Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. DROGUE	Maire de la Boisse
M. FERRY	Maire de Pont d'Ain
M. DUSSERT	Maire de Blyes
M. GREFFET	Maire d'Ambronay
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. RAMEL	Adjoint au Maire de Meximieux
M. GLORIOD	Maire de Balan
M. VENET	Maire de Saint Maurice de Gourdans
M. BEGUET	Maire de Serrieres de Briord
M. CHABRY	Maire de Jujurieux
M. HUMBERT	Maire de Villette sur Ain
M. BOUCHON	Maire de Saint Rambert en Bugey
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA

Etaient excusés

M. ORSET	Maire de Saint Jean-le-Vieux
Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu en Bugey

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► CONSULTATION ET RECRUTEMENT DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MISE EN PLACE D'OUTILS D'OBSERVATION DU SCOT

Madame la Présidente rappelle que quatre cabinets ont été retenus. Les offres ont été étudiées avec Messieurs RAMEL et DROGUE.

Monsieur RAMEL présente les différentes offres qui ont été classées selon des critères, leur choix s'est porté sur le bureau d'études « AID Observatoire » pour les raisons suivantes :

- une bonne présentation générale de leur dossier,
- et leur spécialisation dans l'urbanisme commercial.

De plus, ce cabinet d'études n'est pas seulement acteur, il fabrique des SCOT.

Olivier PREMILLIEU précise que certains des indicateurs obtenus pour l'étude seront par la suite transformés en cartographie, ce qui sera très intéressant et utile pour les communes et les élus.

► VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE SUR L'URBANISME COMMERCIAL

La date butoir pour sa validation est le 12 février 2009. Passée cette date, le cahier des charges sera définitif.

Il sera demandé en Comité Syndical de constituer un groupe de travail.

► **VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Madame la Présidente rappelle que la contribution des communautés de communes et des 2 communes isolées a été votée lors du dernier comité syndical du 14 octobre 2008, à 0.80 € par habitant.

En raison des deux études à réaliser, le montant du poste « Etudes et recherches » a été fortement augmenté. Madame la Présidente propose donc deux solutions pour leur financement :

- soit faire un étalement de leur réalisation sur deux exercices,
- soit augmenter la contribution des communautés de communes et des 2 communes isolées de 0.20 €, ce qui porterait leur cotisation à 1€ par habitant.

La deuxième proposition est rejetée par les membres du bureau.

Les membres du bureau étudient donc le montant des recettes afin de voir comment couvrir cette dépense liée aux études.

Concernant la cotisation à l'Interscot, les membres du bureau reconnaissent l'utilité à adhérer à cette structure. Monsieur BERTHOU indique toutefois qu'il est important de rester indépendant au niveau décisionnel sur notre territoire, mais qu'il est tout de même intéressant de travailler en collaboration avec l'agglomération lyonnaise. Monsieur DROGUE constate que cette structure perçoit des cotisations de plusieurs SCOT, mais n'est pas productive. Monsieur CHABRY pense qu'il serait dommage de ne pas travailler avec l'INTERSCOT.

Monsieur PREMILLIEU précise qu'au début de la création de cet INTERSCOT, il y avait un décalage avec les 10 autres SCOT adhérents car la plupart d'entre eux étaient au stade de la création, alors que le nôtre avait déjà quelques années d'existence. Maintenant, ce décalage a disparu, et son rôle est de suivre les SCOT.

Quelques explications sont données sur les postes budgétaires dont le montant a soit augmenté, soit diminué.

► **VALIDATION DES PROPOSITIONS D'AVIS POUR LE TRACE CFAL ET LGV BRANCHE SUD**

Les membres du bureau constatent qu'il est difficile de faire des propositions car d'après eux, le tracé est plus du ressort des communautés de communes que du SCOT.

Madame la Présidente rappelle la position du SCOT BUCOPA :

- Il a déjà délibéré sur le tracé du fuseau A qui n'est pas de sa compétence,
- une délibération a été prise en juillet 2005 qui est la référence,
- il s'oppose aux bretelles qui coupent la plaine d'Ambronay en 2.

Monsieur DUSSERT rappelle qu'il faut faire abstraction du fuseau A car aujourd'hui la décision est prise par rapport à son tracé.

Monsieur BERTHOU souhaite qu'une opposition se fasse contre le fuseau A.

Monsieur GLORIOD craint que ce projet monte les intercommunalités les unes contre les autres.

La séance est levée à 18 H 30.